



MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 10
Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
15/07/2024

Date d'affichage
30 JUIL. 2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication sous forme
électronique
<https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt trois juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ACCOLAS Didier, 1er Adjoint au Maire.

Etaient présents :

M. CARDONEL Gérard, M. ACCOLAS Didier, Mme AUDOUSSET Pierrette, Mme CHIROL Nadine, M. DAUMIN Olivier, M. DELAGE Bruno, M. DOLLET Jean-Jacques, Mme DURIS Béatrice, M. ESMOINGT Guy, Mme NUYTENS Aline

Excusée: Mme STOCKER Hélène

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DURIS Béatrice

Numéro interne de l'acte : 2024-07-02

OBJET : CANTINE SCOLAIRE : tarification du repas pour la rentrée 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Société STB (Saveurs et Traditions du Bocage) qui fournit les repas à la cantine a augmenté le prix du repas qui est désormais de 3.67 HT.

Il propose de répercuter cette augmentation sur le prix du repas facturé aux parents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **DECIDE** de fixer le prix du repas à **3.80 €** à compter de la rentrée de Septembre 2024,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAULZAIS LE POTIER

Le Maire,
Gérard CARDONEL



La secrétaire de séance
Béatrice DURIS